

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Olivier Feller et consorts demandant au Conseil d'Etat d'élaborer un plan d'actions pour faire face au réchauffement climatique dans les stations d'hiver vaudoises

Députés présents : Mme Susanne Jungclaus Delarze et MM. Philippe Randin, Michel Renaud, Olivier Feller, Laurent Wehrli, Jacques Nicolet, Rémy Pache, Martinet Philippe, qui remplace Y. Ferrari, confirmé à la présidence.

Excusé : M. Jean-Michel Dolivo.

Représentants DEC-SELT : MM. Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'économie (DEC), Lionel Eperon, chef du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), et Mme Sandra Mordasini, cheffe de projet au SELT.

S'il fallait résumer les conclusions du Conseil d'Etat, il suffirait de partager son constat selon lequel la santé économique des régions de moyenne montagne demeure et demeurera extrêmement dépendante de l'or blanc. En effet, toutes les études des experts et les initiatives privées ou publiques sur les pistes de diversification débouchent sur des activités apportant une valeur ajoutée modeste par rapport à ce que les séjours à la neige peuvent apporter.

On pourrait aussi ironiquement évacuer le problème au vu d'un hiver exceptionnellement blanc. Pourtant, la commission a reconnu l'intérêt du postulat et, contrairement à son auteur, qui s'est immédiatement dit satisfait de la réponse, jugée par lui "bonne et concise", témoignant "d'une mise en œuvre concrète de la LADE (loi sur l'appui au développement économique)" et constituant "une base solide pour poursuivre le travail", elle a voulu comprendre le dessous des cartes, bien éclairée en cela par les député-es de la région ou très engagé-es dans le tourisme. C'est la raison du présent rapport, plus long que d'usage.

DES COLLABORATIONS CROISSANTES

Les député-es de la région partagent des diagnostics assez différents. Certes, tous constatent que la région "Alpes vaudoises" essaie de se repositionner, et que c'est loin d'être évident. De concert avec le conseiller d'Etat J.-C. Mermoud, les optimistes relèvent :

1. une stratégie fondée sur plusieurs études de qualité : **rapports Furger, Rütter, Diversification**. Ces études ne sont pas figées et sont revisitées en cas de nécessité, à l'instar de ce qui a été fait pour les Mosses à la suite de l'abrogation de la concession du Pic Chaussy, avec un re-positionnement sur le créneau : "familles" et "espace nordique" ;
2. les actions entreprises pour dynamiser l'offre, telles que la carte libre accès qui connaît un grand succès ;

3. la réorganisation en cours des structures dirigeantes : instauration de la CITAV, passage obligé pour le préavis des projets, fusion d'offices du tourisme (Villars avec Bex, Leysin avec Les Mosses et Aigle) ;
4. les relations accrues, exemple entre les entreprises de remontées mécaniques des Diablerets, de Villars et de Gstaad, qui fonctionnent bien et sont formalisées par une convention ;
5. le message clair aux promoteurs concernant les exigences de l'Etat en matière de co-financements futurs : nécessité de la constitution d'une réelle et fonctionnelle plateforme de promotion régionale (actuellement AVP), rapprochement fort des sociétés de remontées mécaniques afin de disposer d'une planification et priorisation des investissements au niveau régional (et non plus par destination) ;
6. les efforts consentis, y compris financiers, notamment à Rougemont, avec la fusion de la Videmanette avec Gstaad ; l'expertise conséquente en matière de diversification, diligentée par l'Etat avec le concours du Pays-d'Enhaut. Ainsi, chaque région a dû se repositionner (exemple de développement de l'offre sur le plateau de la Lécherette par le biais d'infrastructures peu coûteuses mais qui rencontrent un grand succès).

UNE STRATEGIE A MOYEN TERME

Clé de voûte de cette dynamique, le chef de projet pour la diversification mentionné dans le rapport et engagé depuis lors par la Communauté d'Intérêt pour le Tourisme des Alpes Vaudoises (CITAV). Il s'agit de M. Philippe Solms, dont le parcours et le cahier des charges sont résumés en annexe du présent rapport. Relevons que ce poste est financé à 75% par le canton et la Confédération durant trois ans, M. J.-C. Mermoud indiquant qu'une pérennisation est bien sûr souhaitée... "via un financement régional".

Le but est d'arriver à une réelle vision : "Alpes vaudoises 2020", initiative unanimement encouragée par la commission. Ce concept "Alpes vaudoises" paraît en effet évident pour la promotion de la région à l'étranger. Il passe cependant par une vision partagée des acteurs locaux sur la complémentarité de leurs atouts, et non plus par le chacun pour soi. Cela pose à l'évidence la question de l'équilibre à trouver entre les indispensables initiatives locales et le dirigisme cantonal.

En ce sens, le rapport du Conseil d'Etat renvoie certes aux rapports d'experts via un lien Internet, mais il ne rend absolument pas compte de la dureté des constats figurant dans les différentes études en matière de mauvaise gouvernance, de manque de compétitivité et d'offres pas assez attrayantes.

M. L. Eperon explique que le diagnostic dur posé par les différentes études est bénéfique pour faire avancer les choses. La nouvelle LADE y contribue également avec les exigences qu'elle pose aux régions en matière de stratégie et de gouvernance. Toutefois, sa mise en œuvre n'a que 18 mois. Cela ne peut pas se faire brutalement. Toutes les démarches entreprises ont été basées sur la concertation des différents acteurs et les résultats sont selon lui très encourageants.

DES CRITIQUES FACE A UNE FUITE EN AVANT DANS LE SKI

D'autres ont une vision moins flatteuse du rapport et surtout de la situation. Ils se soucient d'un développement essentiellement fondé sur le ski, comme l'illustrent les investissements évoqués : pour la diversification, environ 23 millions à comparer des 200 millions pour de nouvelles remontées mécaniques et l'enneigement artificiel. J.-C. Mermoud relativise en précisant que ces 23 millions, prévus sur la période 2009-2011, doivent être mis en regard des 76 millions prévus en matière de remontées mécaniques et d'enneigement, et non pas avec les 200 millions qui concernent une période plus longue, allant jusqu'à 2018.

La liste des projets mentionnés est du reste jugée assez maigre en terme de "diversification", d'aucuns interpellant sur l'inertie et l'individualisme des acteurs locaux : "ce n'est pas demain qu'on fera à Villars la promotion du Kuklos de Leysin, dans le cadre d'une offre commune !".

Par ailleurs, le rapport n'indique pas la position du canton en matière d'enneigement artificiel, ce qui donne à penser qu'aucune réorientation de fond n'est envisagée. A témoin, le flou relevé sur les

conditions d'autorisation : le principe assez consensuel consistant à permettre l'installation de canons à neige pour certaines liaisons et pour le retour en station sur une piste principale semblant vidée de sens lorsqu'il est interprété si extensivement (cf. Villars et Gryon) ... et que pratiquement tout le domaine skiable devient "canonable" ! D'où un appel à la vigilance du Service du développement territorial (SDT) lors de l'examen des mises à l'enquête.

Très concrètement, ils s'interrogent sur les projets "colossaux" envisagés du côté de Villars et leur compatibilité avec les objectifs de l'Etat en matière de consommation énergétique, voire si un bilan a été tiré sur ce point. De plus, les experts indiquant qu'il n'est pas possible d'augmenter le prix des cartes journalières et des abonnements si l'on veut rester concurrentiel, ils se demandent qui va payer ces infrastructures.

LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL D'ETAT SUR L'AVENIR DU SKI

Dans ce contexte, le représentant du Conseil d'Etat a posé les bornes de sa stratégie :

- L'objectif est de poursuivre la liaison et l'optimisation des domaines skiables afin d'avoir un produit intéressant à vendre en termes de marketing.
- Il accompagnera les reconversions là où elles sont inéluctables. Par exemple, Château-d'Oex a été cataloguée comme commune où l'on ne skie pas ; pour aider à cette reconversion et donner des moyens financiers à la commune pour la diversification, le Conseil d'Etat a consenti à assainir les prêts en cours de la commune. Autre exemple, avec les Mosses, très fortement positionnés famille : il n'y a pas d'installations téléportées et l'accent a été mis sur un jardin des neiges avec tapis roulant pour les enfants, sans oublier le développement de l'espace nordique.
- Il encouragera les sociétés de remontées mécaniques telles celles de Villars, des Diablerets et Glacier 3000, à bien collaborer, voire à fusionner, observant que c'est en bonne voie.
- Il ne favorisera pas l'extension des domaines skiables mais les liaisons (exemple, le projet en cours entre Les Diablerets — Isenau — et Glacier 3000 par le col du Pillon).
- Il exigera le passage par la CITAV de tout projet sollicitant l'appui du canton.

L'ENJEU DE LA GOUVERNANCE

La controverse sur la gouvernance n'est cependant pas close : le chef du DEC souhaiterait aller plus loin en matière de gouvernance, soit diminuer le nombre d'organisations. Les communes doivent absolument admettre qu'une vision coordonnée est primordiale, que ce soit pour la promotion touristique des Alpes vaudoises ou pour la planification des investissements. Une idée intéressante est lancée avec la mise en place d'un réseau de points de lieux d'information touristiques, des "Points I" plus ou moins grands, par analogie au modèle de La Poste avec ses 1P, 2P, ou la Migros avec ses 1M, 2M, 3M. Ces "Points I" restent et continuent leurs missions d'accueil, d'information et d'animation ; la mission de promotion étant dévolue à l'organe faîtière avec une responsabilité en termes de coordination et de hiérarchisation des actions de promotion en fonction des marchés et des publics cibles.

Un député signale que la plateforme de promotion "Alpes vaudoises promotion" (AVP) est financée par les communes. Elle continue à se mettre en place... au rythme des bonnes volontés locales, déplore un autre. D'où la nécessité de jouer de la carotte et du bâton, admet L. Eperon. Ainsi, l'octroi des subventions sera subordonné à des rapprochements concrets ou des fusions à terme, précise J.-C. Mermoud.

L'ENJEU DES LITS FROIDS

L'avenir économique de la région nécessite de prendre en compte une autre question, celle des "lits froids" (occupés que quelques semaines ou week-ends par année) et de l'offre hôtelière adéquate. Ainsi, il est relevé le nombre important de résidences secondaires sous-occupées, que leurs propriétaires se refusent à louer. Les experts concluent au manque d'hôtels deux ou trois étoiles (cf. encouragements de Gstaad à ce que le Pays d'Enhaut joue cette carte complémentaire), et surtout de

formules PPE ou "apparthôtel" pouvant être loués sur une plus longue période que pendant les seuls pics de Noël, relâches et Pâques. S'inspirant de la stratégie d'autres stations, la commission retient l'idée expérimentée sur la Riviera d'une taxe de séjour dégressive pour le propriétaire, lorsqu'il met son bien en location à des tiers, outre le développement de services de conciergerie partagée. Malheureusement, l'Etat ne peut intervenir de manière efficace à ce niveau car, à nouveau, il s'agit du domaine de l'économie privée. En l'état, les personnes qui achètent un chalet de plusieurs millions de francs ne souhaitent souvent pas le mettre en location et ont les moyens de payer la taxe, mais avec la crise....

En tout état de cause, l'étude Rütter montre que "l'excursionisme" (visites d'un jour) laisse moins d'argent que le tourisme avec nuitées. Le défi réside dans la définition d'offres sans ski qui donnent envie de rester sur place. Il s'agit donc d'imaginer des "packages" avec nuitées, ce qui impose de penser différemment de ce qu'on fait depuis quarante ans...

ECONOMIE ET PAYSAGES

L'enjeu de la diversification ne doit pas faire perdre de vue les autres secteurs économiques existants : ainsi, de très nombreux emplois sont liés au secteur de la santé ; et un quart de l'activité du Pays d'Enhaut est liée à l'agriculture — deux secteurs source de résidents à l'année, offrant une vitalité à la région. Cette dernière activité est importante pour la conservation des valeurs paysagères et invite à limiter les "forêts de pylônes", une position partagée par le chef du DEC, qui reprend à son compte les recommandations du rapport Furger préconisant de mieux rentabiliser les pistes existantes sans en créer de nouvelles (mettre plus de skieurs par km, à l'instar de l'Autriche). Il s'agit avant tout de mettre l'accent sur une liaison rationnelle des domaines skiabiles, à l'instar du projet de liaison Isenau-Meilleret. Le concept ne prévoit pas de développer de nouvelles pistes. De même, dans les stations, il s'agit désormais de veiller à de véritables concepts d'urbanisation. Par exemple, on affectait des zones sans se préoccuper si les routes étaient suffisantes.

RECOMMANDATIONS DE VOTES

Concernant la suite de ce dossier et surtout l'allocation des moyens nécessaires à mettre en œuvre, la stratégie qui se dessine, la stratégie "Alpes vaudoises 2020", explicitera les mesures d'accompagnement et les conditions posées, ainsi que le volant financier nécessaire à sa réalisation. Elle pourra être considérée comme une suite à la réponse du Conseil d'Etat au postulat. Elle pourrait s'accompagner d'un EMPD portant sur les investissements nécessaires, principalement pour les remontées mécaniques, étant entendu que le budget ordinaire du SELT, qui s'élève à environ 2 millions par année pour les projets, n'est en aucun cas suffisant pour réaliser la stratégie. Certains membres de la commission avertissent cependant qu'il ne saurait être question de "mettre le tourisme sous perfusion chronique".

Sur ce, la commission recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter la réponse du Conseil d'Etat (8 x oui).

Gland, le 3 février 2009

Le rapporteur :

(signé) *Philippe Martinet*

Annexe : Informations sur le chef de projet Diversification touristique :

Philippe Solms, genevois, âgé de 52 ans, a débuté son activité au service des Alpes vaudoises le 1er novembre 2008. Auparavant, il était collaborateur au service du développement durable de l'Etat de Genève. Licencié en histoire économique et sociale, il a suivi une formation postgrade en écologie humaine. Son champ d'action s'étend sur les huit communes de montagne des Alpes vaudoises.

Le but de sa mission est de mettre en œuvre la diversification touristique des Alpes vaudoises en respectant les recommandations des rapports Furger sur les remontées mécaniques et celui sur la Diversification touristique.

Tâches générales (25% du temps)

- Assurer l'accompagnement et le conseil en matière de développement de l'offre touristique auprès des organismes ARDA et ADPE*
- Assurer et développer les relations avec les organismes faïtières et les régions voisines.*
- Participer au suivi interne des projets annoncés dans le cadre de la planification arrêtée.*
- Mettre en place un dispositif de veille pour les projets touristiques.*
- Assurer un rôle d'observateur en la matière.*
- Mettre en place des outils de bench marking et autres outils de mesure et comparaison nécessaires.*

Tâches spécifiques (75% du temps)

- Assurer la promotion de la mise en œuvre d'actions permettant la réalisation des objectifs cités dans la stratégie de développement de l'offre touristique des Alpes vaudoises.*
 - Identifier les acteurs concernés, les mettre en réseau, les motiver et définir avec eux des mesures concrètes.*
 - Assurer la veille de la complémentarité plaine/montagne par l'accompagnement de projets en plaine.*
- Un indicateur de succès sera la mise en œuvre et l'application de ces mesures par les acteurs concernés.*

AXE 1 : diversification touristique

- définir des concepts urbains et de mise en scène pour le cœur des stations*
- mettre en réseau les sentiers et équipements pour la mobilité douce et assurer des interconnexions avec les centres locaux et régionaux ainsi qu'avec les transports publics et privés ;*
- réhabiliter, diversifier et augmenter les capacités disponibles d'hébergements touristiques, notamment par un dispositif d'aide à la mise en location des résidences secondaires ;*
- maintenir et pérenniser des places de travail dans les métiers du tourisme, notamment par de bons services de proximité et de bonnes conditions de logement à proximité des lieux de travail.*

AXE 2 : remontées mécaniques et enneigement artificiel

- Accompagner les projets présentés pour favoriser leur inscription dans la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat*

AXE 3 : gouvernance

- Mettre en place une gouvernance touristique apte à assurer la cohérence et la mise en œuvre du programme d'action et la promotion de l'ensemble du pôle touristique Alpes vaudoises.*
- Participer activement à la mise en place, au niveau régional, d'une organisation et des outils*

permanents pour la promotion et l'accueil.

Les critères d'évaluation des projets ont montré que ceux-ci doivent être élaborés tant du point de vue du porteur de projet que de celui de la stratégie régionale. Sur ce point des critères de valeur ajoutée ou d'apport économique doivent être complétés par des critères plus dynamiques comme l'adéquation à l'évolution de la demande - ou du positionnement recherché (en concertation avec AVP-OTV) et la contribution au changement structurel ("transition").

Toutes autres prestations supplémentaires ou spécifiques nécessaires à la réussite de la mission devront faire l'objet d'accords et de budgets complémentaires.

Lausanne, le 3 février 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *Philippe Martinet*